

Bulletin du Réseau des femmes parlementaires des Amériques



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



toutes mes collègues,

Depuis la réunion de son Comité exécutif tenue à Montego Bay, en Jamaïque, en 2014, le Réseau des femmes parlementaires des Amériques effectue un suivi du thème du 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que du nouveau programme de développement pour l'après-2015. Ainsi, la plus récente Réunion annuelle du Réseau, qui s'est déroulée le 4 novembre dernier à Asunción, au Paraguay, avait pour thème central *Les femmes parlementaires des Amériques et le Programme de développement pour l'après-2015*. En plus de présentations sur ce thème, cet événement a donné lieu à l'adoption de la *Résolution sur le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing*. Ces activités ont préparé le terrain à l'année 2015 tant attendue et aux engagements pris dans le cadre d'un nouveau programme international.



Depuis, le Réseau a organisé plusieurs activités de formation et conférences données par des expertes, en plus de promouvoir la participation de ses membres à différents événements internationaux. Les quinze dernières années nous ont permis de faire du Réseau un instrument indispensable pour faire entendre et renforcer la voix des femmes parlementaires des Amériques.

C'est pourquoi j'estime que l'année 2015 donnera lieu à de nouvelles avancées et marquera le début d'une nouvelle étape vers l'atteinte de l'égalité des sexes dans l'ensemble des Amériques. À l'échelle internationale, le Réseau demeurera un outil permettant de maximiser la portée de notre travail et de poursuivre l'atteinte de nos objectifs.

Diva Hadamira Gastélum

Sénatrice de la République des États-Unis mexicains

DANS CE NUMÉRO

Message de la Présidente.....	1
Nouvelles du Réseau	2
Comité exécutif 2013-2015.....	7
Contribution des membres	
- Gloria Bidegain	8
- Rita de Santis	9
- Edipcia Dubón.....	10
- Diva Hadamira Gastélum....	11
- Alicia V. Gutierrez	12



Ouverture de la Réunion annuelle du Réseau
Asunción, Paraguay, 4 novembre 2014

Je me réjouis que les membres du Réseau se réunissent à San Juan pour leur première activité de 2015. C'est dans cette ville que la toute première Réunion annuelle du Réseau a eu lieu en 2000. Un premier atelier destiné aux femmes parlementaires avait été organisé à cette occasion. Il comptait sur la participation d'ONU Femmes et portait sur *L'amélioration des droits économiques des femmes dans les Amériques*. Il a abouti à l'adoption d'une recommandation sur le même thème. C'est également lors de cet événement que les statuts qui régissent depuis ce temps le fonctionnement de notre organisation ont été adoptés.

Publié et édité par :

Secrétariat du Réseau des femmes
parlementaires des Amériques de la COPA

1050, rue des Parlementaires
Édifice André-Laurendeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3 CANADA
Téléphone: 1 418 644-2888
Télécopieur : 1 418 643-1865

NOUVELLES DU RÉSEAU DES FEMMES

COMITÉ EXÉCUTIF
Asunción, Paraguay
3 novembre 2014

La dernière réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques a eu lieu dans le cadre de la XIII^e Assemblée générale de la COPA et de la XII^e Réunion annuelle du Réseau, à Asunción, au Paraguay, le 3 novembre 2014.

Pour débiter, la présidente, la Sénatrice Diva Gastélum Bajo, a commencé par remercier la Sénatrice Zulma Gómez pour l'organisation de cette réunion. Elle a souligné la présence d'une nouvelle députée sur le Comité, la députée de l'Assemblée nationale du Québec, M^{me} Rita de Santis, au poste de représentante du Secrétariat du Réseau des femmes. En plus de celles-ci, les membres présentes étaient M^{me} Alicia Gutiérrez, députée et représentante pour la région du Cône Sud, M^{me} Sharon Ffolkes Abrahams, députée et représentante pour la région des Caraïbes et M^{me} Maria Caridad Rubio, députée et représentante de la région des Caraïbes (en remplacement de M^{me} Aixa Hevia González).



Travaux de la Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Asunción, Paraguay, 4 novembre 2014

En plus de constater le quorum et d'approuver l'ordre du jour, la présidente s'est assurée que les membres du Comité approuvent la présence des personnes suivantes à titre d'observatrices, conformément à l'article 13 des statuts en vigueur: M^{me} Ana Carolina Gaillard, députée de la Chambre des députés de la République d'Argentine, M^{me} Imelda Alejandro de la Garza, députée du Congrès de l'État de Nuevo León, Mexique, M^{me} Carole Poirier, députée de l'Assemblée nationale du Québec et M^{me} Isabel Chiaramonte, secrétaire pour le Réseau des femmes pour la délégation du Congrès de la Nation d'Argentine. La liste des observateurs à la Réunion annuelle du lendemain a également été adoptée. Elle comprenait le Secrétariat de la femme de la Présidence de la République du Paraguay, le Ministère de la Femme, le Secrétariat du Genre de la Cour suprême de justice du Paraguay, le Réseau des femmes en politique du Paraguay, le Réseau des femmes en politique municipale du Paraguay, le Parlement des femmes, le Réseau contre toute forme de discrimination, Amnistie internationale Paraguay et ONU-femmes.



Présentation de la Présidente de la COPA et échanges avec les participants à la Réunion annuelle



Les participants à la Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques
Asunción, Paraguay, 4 novembre 2014

Le compte rendu de la dernière réunion du Comité exécutif ayant eu lieu à Montego Bay en Jamaïque, en mars 2014, et l'ordre du jour de la Réunion annuelle du lendemain, ont été adoptés sans modification par les membres.

Par la suite, M^{me} Rita de Santis et M^{me} Carole Poirier ont procédé à la présentation du projet de résolution sur le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. M^{me} Poirier est l'instigatrice du Séminaire sur le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing qui s'est tenu à Québec, en janvier 2014, et qui a rassemblé des parlementaires de partout dans le monde. La Déclaration de Québec, adoptée à cette occasion, a fait consensus partout dans le monde et a également été mentionnée lors du Sommet de la Francophonie à Dakar, au Sénégal, en juillet 2014. Au cours de son intervention, M^{me} Poirier a souligné que les bilans déposés par les différents pays dans le cadre du processus d'évaluation des engagements pris à Beijing il y a 20 ans démontrent que les progrès sont moindres que lors du dernier bilan et qu'il importe que les actions soient portées par les femmes elles-mêmes. Elle a expliqué que la résolution présentée visait donc que les femmes parlementaires des Amériques prennent position et adoptent à leur tour la Déclaration de Québec. La présidente a souligné qu'elle était en accord avec l'adoption de cette résolution qui

reprend la Déclaration de Québec sur le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les autres parlementaires ont également été d'accord pour que cette résolution soit présentée sans modification lors de la Réunion annuelle du lendemain. Par ailleurs, la présidente a mentionné que, tel que convenu, le Sénat du Mexique a préparé un rapport très complet dressant un panorama général de la Convention Belem Do Pará, des Objectifs du Millénaire pour le Développement, de l'Agenda Post-2015 et du Programme d'action de Beijing+20. (Suite page suivante)

Présence des femmes dans les Parlements

Selon l'édition 2015 de la *Carte des femmes en politique* et l'analyse *Les femmes dans les Parlements : regard sur les 20 dernières années* de l'Union interparlementaire (UIP), la représentation des femmes en politique a progressé au fil des ans, mais pas suffisamment et pas assez vite. Dans les Amériques, le pourcentage de femmes dans les parlements a plus que doublé entre 1995 et 2015, atteignant une moyenne de 26,4 %. Il s'agit de la région qui a connu le plus grand progrès au cours des 20 dernières années.

Pour plus de détails : <http://ipu.org/french/home.htm>

La réunion a également permis une discussion sur les autres thèmes dont l'étude était prévue au plan de travail.

Tout d'abord, la présidente a souligné l'importance du thème « Les droits sexuels et reproductifs des femmes », incluant celui des jeunes filles. Elle a rappelé qu'au Mexique, de nombreuses filles entre 8 et 14 ans sont enceintes et que l'éducation sexuelle est primordiale. Elle a expliqué que bien que le District de México ait dépénalisé l'avortement, il demeure encore beaucoup d'ignorance à ce sujet et un manque de moyens. M^{me} Gutiérrez a quant à elle rappelé l'importance d'aborder dans le cadre de ce thème les avortements non sécuritaires, car on ne peut permettre que davantage de femmes meurent pour cette raison. M^{me} Ana Carolina Gaillard a ajouté qu'elle considérait important que l'Argentine légalise l'avortement. Les députés Alicia Gutiérrez et Maria Caridad Rubio ont convenu de travailler ensemble sur ce thème et de faire parvenir un questionnaire aux députées pour recueillir de l'information.

Ensuite, M^{me} Sharon Ffolkes Abraham a mentionné qu'elle poursuivrait l'étude du thème « Les effets des changements climatiques sur les femmes » et a souligné qu'il serait intéressant, en plus des Caraïbes, de bénéficier de l'apport des représentantes du Mexique, de l'Amérique centrale, du Québec et de l'Amérique du Sud afin d'établir un portrait plus représentatif de la situation.

En outre, M^{me} Gastélum a précisé qu'une *Loi générale sur les Droits des enfants et des adolescents* est sur le point d'être adoptée au Sénat mexicain. Elle a discuté de la situation très difficile actuellement au Mexique pour les enfants et les jeunes adolescent(e)s, notamment celle des enfants migrants non accompagnés qui se retrouvent sans ressources à la frontière des États-Unis. Elle a souligné que, selon elle, il était important d'aborder un thème comme celui-ci afin que la diplomatie parlementaire permette d'agir concrètement. Il a donc été proposé d'effectuer une étude comparative des lois existantes en matière de migrations sur le continent, incluant la situation des femmes migrantes et des enfants migrants non accompagnés. Les députées Ana Carolina Gaillard et Imelda Alejandro de la Garza se sont portées volontaires pour travailler sur ce thème. La

présidente a précisé que le Sénat mexicain appuierait une étude comparative comportant 10 pays.

La rencontre s'est poursuivie avec la présentation du livre « Panorama General de la "Convención de Belem Do Pará", Objetivos de Desarrollo del Milenio, Agenda Post 2015 y Plataforma de Acción Beijing +20 » édité par le Sénat du Mexique. La présidente a précisé qu'un dépliant portant sur la Réforme politique au Mexique a été produit, ainsi qu'un tableau d'indicateurs en matière de droits sexuels et reproductifs des femmes.

La rencontre s'est terminée avec une proposition de la présidente voulant que chacune des représentantes présentes contacte des parlementaires des pays non représentés tels que le Belize, le Honduras, les États-Unis, l'Uruguay, ainsi que des États fédérés, tels que Monterrey ou Coahuila au Mexique. Elle a expliqué que chaque membre du Comité exécutif devait s'impliquer pour consolider le Réseau et atteindre un plus haut niveau de participation à ses activités, notamment des membres des parlements qui ne sont habituellement pas présents.

Activités à venir

- ✓ **Forum « Le renforcement de l'action des femmes en politique sur les cinq continents »**
✓ **Juin 2015, Brasilia, Brésil**
- ✓ **Session annuelle du Conseil d'administration d'ONU Femmes**
✓ **30 juin au 3 juillet 2015, New York, États-Unis**
- ✓ **Forum hémisphérique Belém do Pará +20: « Les bonnes pratiques dans la prévention, le traitement et la répression de la violence contre les femmes »**
✓ **Juin ou juillet 2015, Brasilia, Brésil**
- ✓ **12^e réunion du Comité d'experts du MESECVI**
✓ **Septembre 2015**



XII^e RÉUNION ANNUELLE
Asunción, Paraguay
4 novembre 2014



La présidente de la COPA, M^{me} Zulma Gómez Cáceres et la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, M^{me} Diva Hadamira Gastélum, entourées de membres de la délégation du Paraguay

La dernière Réunion annuelle du Réseau qui a eu lieu le 4 novembre dernier à Asunción, au Paraguay, a réuni une soixantaine de participantes provenant de l'Argentine, de Québec, de Cuba, du Salvador, de la Jamaïque, du Mexique, du Paraguay, du Panama, de Puerto Rico et d'Haïti.

Pour débiter cette rencontre, la présidente de la COPA, M^{me} Zulma Ramona Gómez Cáceres, a adressé son mot de bienvenue aux participantes présentes en soulignant que les femmes et les hommes doivent travailler et lutter ensemble pour les droits des femmes et des jeunes filles. Elle a ajouté que sans la pleine participation et inclusion des femmes, il n'est pas possible de trouver des solutions durables aux nombreux défis actuels tels que les changements climatiques, la stabilité politique et économique et l'éradication de la pauvreté. Ensuite, la présidente du Réseau a remercié la sénatrice Gómez pour l'organisation et l'accueil de cet événement et le Comité exécutif du Réseau : M^{me} Rita de Santis, M^{me} Maria Caridad Rubio, M^{me} Alicia Gutierrez et M^{me} Sharon Ffolkes. Elle a terminé son mot de bienvenue en émettant le souhait que la COPA, en plus d'être une tribune d'expression des avancées et nouveautés intéressantes dans chaque pays du continent, permette d'atteindre des résultats tangibles.

Une fois l'ordre du jour adopté, les travaux ont débuté avec le thème d'étude principal, *Les femmes parlementaires des Amériques et le Programme de développement pour l'après-2015*. La sénatrice Gastélum a présenté l'ouvrage de recherche sur lequel le Sénat mexicain a travaillé durant les derniers mois, « Panorama General de la "Convención de Belem Do Pará", Objetivos de Desarrollo del Milenio, Agenda Post 2015 y Plataforma de Acción Beijing +20 ». Une analyse a été effectuée pour chacun des pays souscrivant à ces importants instruments internationaux, afin de démontrer les progrès accomplis ainsi que les inégalités qui persistent. Elle a souligné que le Réseau a participé à New York aux travaux portant sur la préparation des objectifs post-2015, ainsi qu'aux nombreux événements portant sur le 20^{ème} anniversaire de Beijing+20. Par la suite, M^{me} Garcia a dressé un portrait de la situation des droits des femmes au Paraguay en soulignant d'importantes avancées, notamment par la création d'un ministère de la Femme il y a un an et par l'adoption du Plan national de santé sexuelle et reproductive. Elle a également mentionné l'importance de formuler les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) et des indicateurs qui tiennent compte de façon transversale de la perspective du genre. En outre, M^{me} de Santis a effectué un retour sur l'événement d'envergure, le Séminaire interparlementaire sur Beijing+20, qui s'est tenu à Québec, les 21 et 22 janvier 2014, et qui a rassemblé plus de 80 déléguées provenant de l'Afrique, de l'Amérique, →

de l'Europe et de l'Asie. Ce séminaire a permis de se concentrer sur trois thèmes, à savoir : la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique des femmes, ainsi que l'accès des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques. À l'issue de ce Séminaire, la Déclaration de Québec a été adoptée. Elle a ensuite mentionné les différents suivis qui ont été effectués afin de faire rayonner cette déclaration, notamment dans la Francophonie et auprès d'ONU-Femmes. M^{me} de Santis a proposé d'adopter une résolution portant sur le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration et la Plateforme d'action de Beijing, afin de prendre position tout comme le Réseau des femmes de la Francophonie et les autres parlementaires du monde. M^{me} Carole Poirier, instigatrice du séminaire, a présenté la résolution qui a été adoptée à l'unanimité.

La réunion a été l'occasion de présenter le rapport d'activités de la présidence. La présidente a insisté sur les actions posées par le Comité exécutif et elle-même dans la dernière année pour consolider le Réseau, dont les diverses rencontres internationales auxquelles elle a participé pour représenter le Réseau et l'important séminaire qui s'est tenu à Québec en janvier. Le rapport du secrétariat a également été présenté, faisant notamment état des efforts accomplis afin d'augmenter le niveau de participation aux activités du Réseau.

Au cours de la réunion, les rapports préliminaires sur les thèmes d'étude ont également été présentés. D'une part, M^{me} Ffolkes Abrahams a exposé les premières données qu'elle a recueillies concernant les effets des changements climatiques qui se font déjà sentir dans plusieurs sphères de l'environnement et de l'économie. Elle a expliqué que la Jamaïque est parmi les premiers pays à avoir créé un ministère des changements climatiques. D'autre part, M^{me} Alicia Gutiérrez a présenté son rapport préliminaire sur les droits sexuels et reproductifs des femmes, incluant la mortalité maternelle. Afin de recueillir plus d'informations, elle a décidé de collaborer avec M^{me} Maria Caridad Rubio pour l'élaboration d'un questionnaire aux membres afin de recueillir des données. Elle a également indiqué avoir dressé un répertoire de l'état de la situation quant à la dépénalisation de l'avortement dans les pays des Amériques et a sollicité la contribution de tous afin d'enrichir les informations à ce sujet. Finalement, la présidente a effectué un retour sur la progression vers la parité au Mexique où la réforme constitutionnelle a permis l'atteinte d'une réforme politique électorale qui établit maintenant la répartition des sièges entre les hommes et les femmes élus selon un ratio de 50/50. Un dépliant a été produit et distribué à toutes et tous pour permettre de partager les bonnes pratiques avec les autres pays. M^{me} Lilian Samaniego, à titre de Sénatrice de la Chambre des sénateurs de la République du Paraguay et de première femme présidente du

Parti Colorado, a ajouté à ces propos en effectuant une présentation sur trois éléments principaux qui doivent être améliorés afin de permettre un plus grand leadership des femmes dans les Amériques : que les femmes puissent voter, qu'elles puissent participer à la vie politique des partis et qu'elles soient davantage représentées au sein des gouvernements, des organes législatifs ou des municipalités.

Afin de faire suite à la réunion du Comité exécutif, M^{me} Gastélum a présenté à l'ensemble des participantes la répartition des tâches pour l'année 2014-2015 qui avait été approuvée: le thème « Étude comparative des lois en matière de migrations sur le continent et la situation des femmes et des enfants migrants non accompagnés », sera analysé par M^{me} Ana Carolina Gaillard, députée de la Chambre des députés de l'Argentine et M^{me} Imelda Alejandro de la Garza, députée du Congrès de l'État de Nuevo León, Mexique; le thème « Droits sexuels et reproductifs des femmes », par M^{me} Alicia Verónica Gutierrez, députée de la province de Santa Fe en Argentine, en collaboration avec M^{me} Maria Caridad Rubio, présidente de la Commission de la Santé de la COPA et le thème « Impact des changements climatiques sur les femmes », sera porté par représentante du parlement de Jamaïque, l'Honorable Sharon Ffolkes Abraham, députée du Parlement de la Jamaïque.

Finalement, la présidente a présenté la carte de statistiques et d'indicateurs qui avait été préparée par le Sénat mexicain et qui a été distribuée à tous les pays membres de la COPA. On y retrouvait entre autres le nombre de sièges détenus par des femmes, l'indice de développement humain et des statistiques sur la mortalité maternelle.

Quelques interventions ont permis de clore cette réunion. En premier lieu, le sénateur Chico Herrera a adressé un mot sur l'importance d'une participation active des femmes en politique dans un État moderne et démocratique. Il a dressé un portrait de la situation et a également souligné les progrès accomplis dans plusieurs pays tels que l'Argentine, le Brésil et le Chili où des femmes occupent des postes de présidentes. Toutefois, il a ajouté que si certaines réformes démontrent des progrès, telles que celle du Mexique qui prévoit un 50 % de représentation des femmes dans les postes législatifs, plusieurs efforts restent à accomplir et les hommes et les femmes doivent travailler ensemble, côte à côte. Par la suite, le sénateur paraguayen, José Manuel Bóveda, a pris la parole afin de réaliser avec un hommage aux femmes du Paraguay pour leur rôle dans les progrès accomplis dans le développement de ce pays.

COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU 2013-2015



Presidenta / President / Presidente / Présidente

Sra. Diva Hadamira Gastélum Bajo, Senadora
Cámara de Senadores de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos

REPRESENTANTES REGIONALES / REGIONAL REPRESENTATIVES REPRESENTANTES REGIONAIS / REPRÉSENTANTES RÉGIONALES



**América del Norte / North America / América do Norte /
Amérique du Nord**

Sra. Hilda Flores Escalera, Senadora
Cámara de Senadores de la Unión de los Estados Unidos
Mexicanos



**Cono Sur / Southern Cone / Cone Sul / Cône
Sud**

Sra. Alicia Verónica Gutiérrez, Diputada
Cámara de Diputados de la Provincia de Santa
Fe, Argentina



El Caribe / Caribbean / O Caribe / Antilles

Sra. Aixa Hevia González, Diputada
Asamblea Nacional del Poder Popular de Cuba



**Asamblea fundadora de la Red y sede de la Secretaría /
Founding Assembly of the Network and host institution of
the Secretariat / Assembléia fundadora da Rede e sede da
Secretaria /
Assemblée fondatrice du Réseau et hôte du Secrétariat**

Mme Rita de Santis, Députée
Assemblée nationale du Québec



El Caribe / Caribbean / O Caribe / Antilles

Mrs. Sharon Ffolkes Abrahams, Member of Parliament
Parliament of Jamaica

CONTRIBUTION DES MEMBRES



GLORIA BIDEGAIN

Députée nationale
Chambre des députés de la République Argentine

CONSIDÉRATIONS SUR LA RÉFORME DU CODE CIVIL ET COMMERCIAL DE LA RÉPUBLIQUE D'ARGENTINE

En 2014, à titre de députée nationale, j'ai eu l'honneur de participer à la session durant laquelle a été sanctionné le nouveau Code civil et commercial de la République d'Argentine, corps normatif qui s'inscrit parmi les législations les plus avancées et modernes au monde en matière de droit privé.

Lancée en 2011 par le Décret 191 du Pouvoir exécutif, l'initiative prévoyait la création d'une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur la réforme, la modernisation et l'unification des codes civil et commercial du pays. Le gouvernement amorçait ainsi une transformation sans précédent des lois qui régissent nos vies, de la conception jusqu'à la mort.

L'avant-projet a été élaboré par une commission composée de juristes chevronnés qui ont compilé les antécédents de plus de 80 années de propositions de réforme. Il a ensuite été soumis au Congrès national, qui a décrété la formation d'une commission bicamérale intégrée, constituée de sénateurs et de députés, respectant la proportion de la représentation politique. Cette commission a instauré un programme de diffusion du projet et appelé différents secteurs de la population (universités, associations professionnelles, religieuses, entrepreneuriales, de défense des droits de la personne et de protection du consommateur, entre autres) à participer au processus parlementaire. Des centaines de juristes experts sont intervenus, présentant plus de mille exposés. Des débats ont également eu lieu dans l'ensemble du pays ainsi que dans les deux chambres.

Le nouveau texte de loi remplace un code au caractère conservateur, rédigé à la fin du XIX^e siècle par le juriste argentin Dalmacio Vélez Sarsfield.

En bref, le nouveau code représente une innovation majeure, car il s'appuie sur les traités internationaux (en particulier celui sur les droits de la personne) et place l'être humain et sa dignité au centre des articles de loi. Il établit par

ailleurs une communauté de principes, largement réclamée par la doctrine juridique argentine, entre la Constitution nationale, le droit public et le droit privé.

Les 2 671 articles se veulent une réponse à la complexité des problèmes quotidiens de notre peuple et de notre époque. Ils renforcent les droits de groupes sociaux historiquement négligés et oubliés (comme les communautés autochtones) et simplifient les démarches liées aux questions de mariage, de divorce, d'adoption, de fertilisation in vitro et de sociétés commerciales (sociétés unipersonnelles), entre autres.

Cette nouvelle norme est le produit d'une construction collective, imparfaite comme toute création humaine, mais appuyée par un consensus majoritaire. Elle nous oblige à continuer de nous doter d'outils juridiques adéquats pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'ensemble notre peuple.

C'est dans cet esprit que je vous rappelle le Discours préliminaire du Code civil français, de l'éminent juriste Portalis :

« les lois, une fois rédigées, demeurent telles qu'elles ont été écrites. Les hommes, au contraire, ne se reposent jamais; ils agissent toujours : et ce mouvement, qui ne s'arrête pas, et dont les effets sont diversement modifiés par les circonstances, produit, à chaque instant, quelque combinaison nouvelle, quelque nouveau fait, quelque résultat nouveau. Une foule de choses sont donc nécessairement abandonnées à l'empire de l'usage, à la discussion des hommes... »



RITA LC DE SANTIS

Députée de l'Assemblée nationale du Québec

Représentante du Secrétariat du Réseau des femmes des Amériques

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS)

Une décision émanant d'une instance décisionnelle de la société peut, en apparence, présenter les caractéristiques de la neutralité, mais pourrait parfois produire des effets inégaux en s'appliquant aux hommes et aux femmes en raison des réalités et des besoins différenciés qui les caractérisent.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse qui permet de discerner ces effets distincts sur les femmes et les hommes. Son objectif est de favoriser l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes en prenant en compte leurs réalités et leurs besoins différenciés. Il peut donc arriver que des mesures différentes leur soient offertes afin de réduire les inégalités¹

L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes d'un projet : l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi. Le processus peut être mis en œuvre au cours de l'élaboration de lois, de règlements et de mesures ou par la mise sur pied de programmes spécifiques. À cet effet, l'Union interparlementaire (UIP) propose cinq étapes d'analyse pour la rédaction de la législation relative au genre, à savoir : l'évaluation de l'objectif, de la portée et de la mise en œuvre des projets de loi; la mesure de l'impact des projets de loi; les questions spécifiques relatives à l'aspect juridique de la rédaction des projets de loi; les questions relatives à l'administration, aux coûts, à la réglementation et à l'éducation de la population; et enfin l'autoévaluation².

C'est en 1995, lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing, que les États présents ont reconnu la nécessité d'appliquer une analyse différenciée selon les sexes. Au Québec, le

gouvernement travaille depuis 1997 à inscrire l'ADS dans ses pratiques et sa culture administrative. Entre 1997 et 2004, plusieurs ministères et organismes ont mis sur pied des projets pilotes afin d'expérimenter ce processus. En 2006, la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » a été lancée. L'ADS y a été alors formellement inscrite comme outil de gouvernance. Le Secrétariat à la condition féminine est responsable de la mise en œuvre de l'ADS dans les pratiques gouvernementales et a élaboré différents instruments à cet effet. Par ailleurs, des plans d'action gouvernementaux ont été adoptés pour les périodes de 2007 à 2010 et de 2011 à 2015. Le second plan prévoit notamment l'instauration d'un système de reddition de comptes en matière d'ADS et la réalisation d'une évaluation d'impact. Au terme de la mise en œuvre du plan d'action, ces mesures permettront de réaliser un bilan et une évaluation des progrès effectués.

Au cours des prochaines années, le fonctionnement de l'ADS au Québec continuera d'être amélioré. Près d'une décennie après sa mise en place, on peut affirmer qu'elle représente un instrument de gouvernance indispensable à la stratégie contenue dans la Politique pour l'égalité au Québec. Selon l'UIP, une tendance croissante à l'adoption de lois sur l'égalité des sexes se dessine à l'échelle mondiale. Certaines de ces lois comprennent d'ailleurs des dispositions mettant en place une analyse différenciée selon les sexes³. Parmi les facteurs sur lesquels les parlementaires de toutes les régions peuvent compter pour faciliter l'adoption de tels instruments, on retrouve notamment l'appui du parti au pouvoir et le nombre de femmes parlementaires.

L'ADS est un outil qui continue d'être perfectionné au Québec. L'adoption de cette technique au sein d'autres parlements des Amériques permettrait certainement de parvenir à une plus grande égalité de fait entre les femmes et les hommes : c'est-à-dire de leur fournir des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, exploiter leur potentiel et contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle de leurs pays.

¹ Secrétariat à la condition féminine, *Définition de l'ADS*, <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=29> (Page consultée le 3 mars 2015).

² Union interparlementaire (UIP), *Parlements sensibles au genre, Étude mondiale des bonnes pratiques*, Document no. 64, 2011, p. 34.

³ Union interparlementaire, *op. cit.*, p.31.



EDIPCIA DUBÓN

Députée de l'Assemblée nationale du Nicaragua

DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE TRAVAIL RESTE À FAIRE

En l'an 2000, l'initiative des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) était saluée. On s'attendait à ce qu'elle mobilise le monde entier à s'attaquer, d'ici 2015, aux grands problèmes de l'humanité, notamment à réduire la pauvreté extrême, à freiner la propagation du sida et à garantir l'accès à l'éducation primaire. Nous voici arrivés en 2015 – et maintenant?

À cet effort mondial doit correspondre un effort à l'échelon national et régional, permettant une meilleure harmonisation des politiques, plans, programmes et législations,...

Aujourd'hui, les OMD demeurent un modèle accepté par tous les pays du monde et tous les organismes de développement. Cependant, s'il est vrai que ce programme a contribué à centrer les politiques de développement dans une perspective multidimensionnelle, la complexité des thèmes et le manque de volonté unifiée pour les aborder ont fait obstacle à l'atteinte des cibles proposées.

L'heure est maintenant venue de conclure le cycle des politiques des OMD pour amorcer un nouveau processus qui redéfinira le programme dans un cadre mondial et inclura les principaux droits économiques, sociaux et environnementaux, en plus de la paix et de la sécurité.

Tous ces thèmes sont traités dans le document « ébauche zéro », contenant 17 objectifs et 169 cibles, présenté à l'Assemblée générale comme point de départ des négociations visant à définir, d'ici septembre 2015, la version définitive de ce qu'on appelle désormais les Objectifs de développement durable (ODD). Néanmoins, cette ébauche a été qualifiée par les experts de proposition déclarative, affaiblie par l'absence de dates et de cibles quantitatives. Bien qu'elle représente une avancée majeure en tant que proposition de pacte mondial pour le développement, elle ne définit aucun instrument efficace pour lutter contre les maux qui affligent l'humanité.

Le défi sera de rédiger une proposition plus concise et concrète, qui permette un réel suivi des progrès et allie espoirs collectifs, argumentation convaincante, horizon mobilisateur, clarté morale et sens stratégique, comme le signale le professeur Sanahuja dans l'annuaire *Focos de tensión, cambio geopolítico y agenda global*.

À cet effort mondial doit correspondre un effort à l'échelon national et régional, permettant une meilleure harmonisation des politiques, plans, programmes et législations, dans le but de créer des stratégies concrètes qui luttent efficacement contre les conditions de vulnérabilité de nos populations. C'est là que nous devons, dans notre rôle de femmes parlementaires, conclure un accord, un pacte, une alliance qui renforce et dynamise les efforts, afin que cette réalité devienne visible et palpable au sein de nos pays.

Notre tâche est d'orienter le développement vers la durabilité, mais cela requiert également un effort soutenu et organisé. L'analyse et les propositions seules ne suffisent pas : reste à passer à l'action, responsabilité qui nous revient.

Texte original en espagnol.



DIVA HADAMIRA GASTÉLUM

Sénatrice de la République des États mexicains

Présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques

VINGT ANS APRÈS LE PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING : REGARD SUR LE MEXIQUE

Le Programme d'action de Beijing, point de départ d'actions concrètes qui influencent toujours l'orientation des politiques publiques favorisant l'égalité entre les sexes, représente un moment charnière dans la lutte pour les droits des femmes. Ce programme introduisait 12 objectifs stratégiques en lien avec la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, les conflits armés, l'économie, l'autonomisation, les mécanismes institutionnels, les droits de la personne, les moyens de diffusion, l'environnement et l'enfance, en plus de proposer des mesures concrètes aux échelons national et international. Vingt ans plus tard, ces objectifs ont en outre mis en évidence la nécessité de favoriser l'alliance entre femmes au sein du gouvernement et dans la société civile.

Le programme a consolidé des éléments clés de notre lutte, notamment les mécanismes pour l'avancement des femmes qui, au Mexique, sont représentés par l'Institut national des femmes et des instituts locaux. Il a également souligné le besoin de cibler les axes stratégiques mentionnés plus haut, comme la participation politique de la femme.

À cet égard, il y a des réussites à célébrer : il est indéniable que la participation des femmes dans la sphère législative a augmenté. Aujourd'hui, le Mexique compte 37,4 % de femmes dans la chambre basse et 34,4 % au Sénat, la cinquième proportion la plus élevée de la région. Depuis la réforme constitutionnelle en matière de politique de 2014, promue par le président Enrique Peña Nieto, nous avons la certitude que leur nombre continuera d'augmenter. De nos jours, la parité dans les candidatures aux postes législatifs est une réalité pour les Mexicaines, en grande partie grâce au travail législatif et à l'influence de nombreuses femmes et d'alliés importants en politique nationale.

Notre grand défi est d'augmenter la participation des femmes à l'échelon municipal, qui s'élève au Mexique à environ 7 %. De plus, six femmes seulement ont été gouverneures d'une entité fédérative. Dans les domaines comme la participation à la politique extérieure, on observe que seulement 11,40 % des ambassades sont dirigées par une femme, alors que dans les consulats, cette proportion est de 19,40 %. Ce sont les grands enjeux en suspens de la participation politique des femmes.

L'entrée d'un nombre accru de femmes en politique fait ressortir la discrimination et le machisme structurels associés à ces fonctions. En Amérique latine, et en particulier en Bolivie, la loi reconnaît désormais une nouvelle manifestation de violence contre les femmes : celle qui se produit dans l'exercice de la politique. Ce type de violence ne se limite pas à la Bolivie. Au Mexique, nous avons entrepris des mesures judiciaires contre des gestes de harcèlement politique, de discrimination et de violence commis envers des candidates potentielles et confirmées. Cette violence ne

cesse pas après les élections puisque les femmes sont alors victimes d'intimidation qui nuit au plein exercice de leurs responsabilités, voire de harcèlement qui les empêche de s'acquitter de leurs fonctions.

Devant cet état de situation, nous, hommes et femmes de la Confédération parlementaire des Amériques, avons une énorme responsabilité. Depuis nos tribunes, nous devons continuer à défendre les accords politiques et législations qui favorisent le bien-être et l'autonomisation des femmes, à renouveler le débat public en promouvant l'inclusion de ces thèmes dans les programmes gouvernementaux, à encourager l'utilisation des indicateurs de genre et à soutenir l'institutionnalisation des budgets réservés à l'égalité des sexes.

Texte original en espagnol.





ALICIA GUTIÉRREZ

Députée provinciale
Santa Fe – Argentine

Membre du Comité exécutif du Réseau des femmes
parlementaires des Amériques

**COMMENT PRÉVENIR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE
GENRE DANS NOS PAYS?**

Depuis de nombreuses années, il est reconnu partout dans le monde que la violence basée sur le genre est un problème social des plus pressants.

Les différents pays ne disposent pas de critères uniformes, ni même parfois de statistiques officielles, pour faire connaître le nombre de victimes de la violence fondée sur le sexe. Néanmoins, d'importantes organisations internationales, notamment l'Organisation internationale des Nations Unies (ONU), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), recueillent et compilent des données qui révèlent la fréquence tragiquement élevée des actes de violence et des féminicides déclarés dans les pays du continent américain. Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, engagé à défendre cet enjeu, travaille dans le même sens¹ pour mener des analyses et promouvoir l'adoption de lois qui protègent les femmes, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

C'est en me fondant sur l'affirmation d'ONU Femmes, que « la violence envers les femmes et les filles trouve ses origines dans les stéréotypes, les normes sociales et la discrimination fondée sur le genre, qui la perpétuent », que je désire souligner, dans le présent texte, la nécessité de renforcer la prévention par des politiques publiques, à caractère obligatoire, ciblant les personnes en formation que sont les enfants et adolescents. C'est pour eux qu'il est opportun que les pays intègrent ce thème à leurs programmes d'enseignement formel. Un cadre obligatoire, comme une loi, serait propice à ce qu'on prépare les enseignants à donner une éducation égalitaire dans le but d'éliminer une fois pour toutes les modèles qui incitent à la violence.

Il y a déjà plus de 30 ans que l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Depuis, une centaine de pays l'ont ratifiée et ont approuvé son Protocole facultatif. Rappelons que par ce mécanisme juridique international, les États parties s'engagent à respecter un ensemble d'obligations envers les femmes.

Actuellement, dans la majorité des pays, la loi se limite à aider les victimes de violence après le fait. Cette aide est évidemment indispensable, car on ne peut nier l'urgence de porter secours aux survivantes. Toutefois, en ce qui concerne le thème qui nous préoccupe, je vous invite à prêter une attention particulière à l'article 5 de la Convention, qui précise :

*« Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour :
a) Modifier les schémas et modèles de comportement socio-culturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes. »*

Article 5 de la Convention

(Suite page suivante)

¹http://www.feminamericas.net/ES/tematicas/documents/vi_dalibredeviolencia.pdf

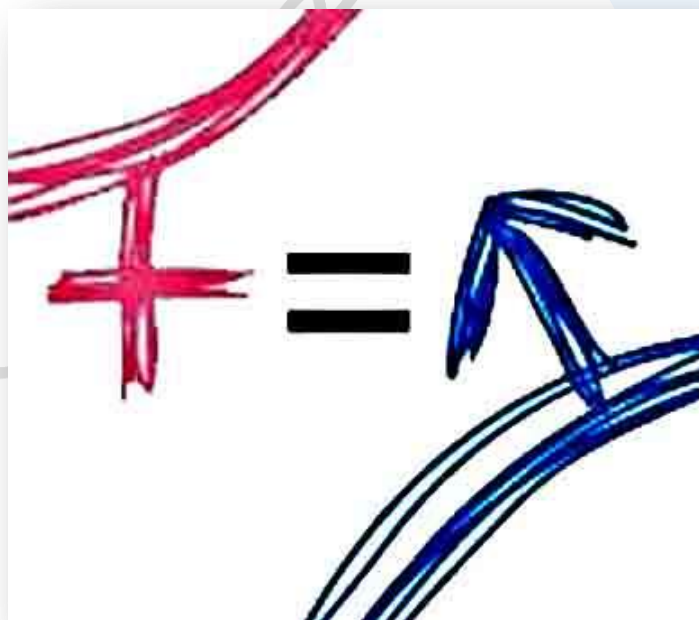
Afin de modifier ces schémas et modèles, il est essentiel d'offrir une éducation non sexiste dès les premières années de la vie. Cette éducation devra continuer tout au long de l'enfance et de l'adolescence pour normaliser l'égalité comme antithèse du sexisme.

De nombreuses expériences ont démontré que l'éducation informelle et les campagnes de sensibilisation donnent de bons résultats². Quant à l'éducation visant à prévenir la violence, certains pays européens l'ont implantée dans les écoles et ont constaté des répercussions positives³. Bien que cela ne soit pas encore largement répandu, quelques gouvernements ont adopté cette approche officielle de coéducation⁴.

Au sein de nos pays, chacun de nous peut s'appuyer sur ces exemples, ainsi que d'autres, pour mettre de l'avant la même proposition.

Notre défi sera de travailler conjointement afin de faire de l'éducation formelle, dans les Amériques, un outil qui aidera les garçons et filles d'aujourd'hui à connaître un avenir où la violence fondée sur le sexe, conséquence de l'inégalité, ne sera plus un problème.

Texte original en espagnol.



² Programme « Des voix opposées à la violence » d'ONU Femmes

³ (Voir : María José Díaz Aguado - Universidad Complutense de Madrid) <http://www.injuve.es/sites/default/files/RJ86-04.pdf>

⁴ Plan directeur pour la coéducation et la prévention de la violence fondée sur le sexe – Gouvernement basque)

[http://www.hezkuntza.ejgv.euskadi.net/r43-](http://www.hezkuntza.ejgv.euskadi.net/r43-573/es/contenidos/informacion/dig_publicaciones_innovacion/es_conviv)

[573/es/contenidos/informacion/dig_publicaciones_innovacion/es_conviv/en/adjuntos/coeducacion/920006c_Pub_EJ_hezkidetza_plana_c.pdf](http://www.hezkuntza.ejgv.euskadi.net/r43-573/es/contenidos/informacion/dig_publicaciones_innovacion/es_conviv/en/adjuntos/coeducacion/920006c_Pub_EJ_hezkidetza_plana_c.pdf)

NOTES





